



RETRAITE OPERA VERS LA DISPARITION ?

Pour l'Opéra de Paris, les réformes SARKOZY sont des réformes d'enfant de chœur comparées aux menaces très sérieuses qui pèsent sur l'existence même de notre régime spécial et notre caisse de retraites. Qu'on en juge :

- « LE MONDE » 8 septembre 2010 :

« Une autre réforme des retraites est possible ! » Par F. CHEREQUE (Dirigeant de la CFDT)
« ... Une telle réforme passe par la **convergence de tous nos régimes de base**, aujourd'hui éclatés en plus de trente régimes différents..... »

Ce texte est cosigné par 19 économistes, juristes, chercheurs, sociologues ...

- France 2.fr 11 juin 2010 (Congrès de la CFDT) :

« Le syndicat s'est prononcé aussi en faveur d'une **harmonisation à terme des régimes de retraites** »

« Selon François Chérèque, le vote le plus important ... n'est pas celui qui a porté sur la durée de cotisation, mais celui qui a avalisé la volonté de rechercher une **unification des régimes des salariés des secteurs publics et privés** »

- Site CFDT Renault :

« L'adoption d'un **régime par points** pourrait être l'occasion **d'harmoniser tous les régimes de retraite**, y compris ceux des fonctionnaires et des **régimes spéciaux** ... La CFDT réfléchit à un autre système par répartition aboutissant progressivement à un régime unique : public /privé..... **Un régime de retraite unique** favoriserait aussi l'unité des salariés pour défendre la retraite par répartition alors qu'actuellement chacun est surtout porté à défendre les intérêts spécifiques de son régime »

Là, le désaccord de fond avec la CGT Opéra est total. Bien évidemment, nous sommes solidaires de la lutte de tous les salariés pour la défense de la retraite par répartition. L'Opéra de Paris est néanmoins une entreprise sans équivalent en France, avec 80 métiers différents. Nous défendons et justifions l'existence d'un régime de retraite spécifique, tenant compte des problèmes spécifiques de chaque catégorie.

• **Le FIGARO 26 octobre 2010 :**

« Les sénateurs centristes réclamaient en particulier que la réforme des retraites se poursuive au-delà du quinquennat, par une réflexion sur la mise en œuvre progressive d'un **système de retraite à points**, signifiant donc la **DISPARITION** à terme des quelques quarante **régimes spéciaux**. Cette **revendication** également portée par la CFDT, a été **satisfaite** par le vote d'un amendement UMP- centriste ».

Donc, (Sarkozy n'y avait pas pensé mais c'est dans la loi, merci), en 2013 aura lieu un nouveau débat national pour un nouveau système de retraite.

Combien de temps pour mettre en place un régime par points ? Réponse dans

« **LE MONDE** » du **28 octobre 2010** :

«*Hypothèse du régime par points* » «*Il faudrait, en France, prendre le temps d'unifier l'ensemble de nos 38 régimes en un seul système public ... Si on faisait le choix d'un telle réforme, un projet pourrait être prêt en 2012 et entrer en vigueur **cinq ans plus tard*** ».

Avec le régime par points, finis les **six derniers mois ou les trois meilleures années**, finis les 1,83% du salaire brut par année de présence ! Il sera assez peu utile de gagner plus en fin de carrière et il sera impossible de rattraper les mauvaises années du début de carrière.

Il est tout à fait respectable pour un syndicat d'imaginer ses propres solutions au problème des retraites .Mais, quand on se présente devant des électeurs, il faut avoir l'honnêteté de dire ce qu'on pense et ce qu'on va défendre.

Les élus de la CGT défendront, quant à eux, l'existence et la justification d'un régime spécifique à l'Opéra de Paris .Ils défendront les acquis de ce régime qui remontent pour la plupart à plus de cinquante ans et pour d'autres à plus de deux cent ans.